

PROCES VERBAL

Conseil Municipal

Séance du 17 février 2026

Nombre de Conseillers : 15 ; Présents 12 ; Absents 3 ; Votants : 12

L'an deux mille vingt-six le 17 février à 19h, le Conseil Municipal de Mers-sur-Indre, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Jean Marc LAFONT, Maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 10 février 2026.

PRESENTS : M. Jean-Marc LAFONT, Mme Hélène BEHRA, M. Philippe HUGOTTE, Mme Maryse CLAIRON, M. Stéphane RENAULT, Mme Valérie SWIRBLESKA, Mme Aurélie ROTY LEPERS, Mme Emilie BARON, Mme Nicole COLIN, Mme Aurélie PROVOT, Mme Isabelle LIMOUSIN, M. Laurent LEROY.

ABSENTS : Mme Michèle BREUILLAUD, M. Eddy BURLINSKI, M. Romain DUVAL.

Secrétaire de Séance : Mme Maryse CLAIRON.

ORDRE DU JOUR

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 20 janvier 2026,

- Bail professionnel,
- Convention Département,
- Gîte- demande,
- Foin,
- Questions et courriers divers

Le procès-verbal de la séance du 20 janvier 2026 est adopté à l'unanimité.

Ajout un point à l'ordre du jour : FAJD/FSL Accord à l'unanimité.

LOYER -BAIL PROFESSIONNEL « 29 rue George Sand »(délib n°01B du 17.02.2026)

Le conseil municipal décide à l'unanimité de donner pouvoir au Maire afin de signer le bail professionnel pour le 29 rue George Sand 36230 Mers sur Indre avec le cabinet infirmiers « cabinet du Boischaut » représenté par Mme Séverine COCHET et M. Jean-François BERBON et de fixer le loyer à 200€ /mois. La date du début du bail sera au 15 mai 2026.

CONVENTION DEPARTEMENT – « AMENAGEMENTS URBAINS SUR LE DOMAINE PUBLIC DEPARTEMENTAL » (délib.n°02 du 17.02.2026)

Monsieur LAFONT présente la convention en vertu de l'article 23 de la loi n°2004-809 du 13 août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales précisant que « les collectivités territoriales dès lors qu'elles sont compétentes en matière de voirie, bénéficient, par dérogation, des attributions du Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée pour les dépenses d'investissement afférents à des travaux qu'elles réalisent sur le domaine public routier de l'Etat ou d'une collectivité Territoriale. Seules ouvrent droit aux attributions du Fonds les dépenses d'investissement réalisées dans le cadre d'une convention avec l'Etat ou la propriétaire précisant les équipements à réaliser, le programme des travaux et les engagements financiers des parties. »

Afin que la commune puisse émerger au FCTVA, il convient de signer la convention entre le Département et la commune pour les travaux d'aménagement le long de la D69 (route de st Sylvain) et de la D38 (rue du Tivoli) avec la pose de caniveaux, de buses et de regards.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le département.

GITE ET SALLE DES FETES- DEMANDE (délib.n°03 du 17.02.2026)

Mme Jean-Jacques présidente de l'association « les donneurs de sérénade » demande comme chaque année la possibilité de pouvoir obtenir la gratuité du gîte et de la salle des fêtes pendant un stage lyrique en contrepartie de concerts gratuits. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité accepte la gratuité du gîte (8 nuitées du mardi 28 juillet au mardi 4 août 2026 inclus) et de la salle des fêtes du mercredi 29 juillet au mardi 4 août 2026 inclus) en contrepartie de concerts gratuits.

FOIN (délib.n°04 du 17.02.2026)

Le conseil lance un appel à candidature pour recevoir des propositions de prix pour la coupe de foin sur pied pour la parcelle C650 (approuvée à l'unanimité).

FAJD (Fonds d'Aide aux Jeunes en Difficulté) et FSL (Fonds solidarité logement) 2026 (délib.n°05 du 17.02.2026)

Le Département assure la gestion et la mise en œuvre du Fonds d'Aide aux Jeunes en Difficulté ainsi que du Fonds de Solidarité Logement.

Ces deux dispositifs nationaux, créés respectivement par les lois du 1er décembre 1988 et par la loi du 31 mai 1990 interviennent au titre du FAJD en appui aux parcours d'insertion des jeunes en difficulté, âgés de 18 à 25 ans, complémentaires aux dispositifs de droit commun (PACEA, CEJ) et au titre du FSL pour la mise en œuvre du droit au logement sur le département (accès ou maintien dans un logement décent).

Le financement de ces fonds est assuré principalement par le Département et par la mobilisation de l'ensemble des principaux partenaires que sont les autres collectivités territoriales, leurs groupements, les organismes de protection sociale ainsi que plus spécifiquement pour le FSL, les bailleurs sociaux et les opérateurs énergies et de téléphonie. Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de participer au financement du Fonds Solidarité logement au titre de l'année 2026, pour un montant de 474,76 € (286 x 1,66 € recensement 2021). Et de participer au financement du Fonds d'Aide aux Jeunes en Difficulté au titre de l'année 2026, pour un montant de 25,90 € (37 x 0,70 €).

DIVERS :

Stage : Mme Alexandra Lemerle organisera un stage de piano en juillet. Un concert aura lieu à l'église le dimanche 5 juillet 2026.

Vente de bois : Des propositions pour l'achat de bois mis en vente sur le bon coin en dessous de la demande, le conseil décide de ne pas donner suite pour le moment.

Salle des fêtes : Suite à la demande de devis concernant de nouvelles tables pour la salle des fêtes le conseil décide d'attendre pour prendre une décision et de faire d'autres investigations.

Stade : Il a été convenu de mettre à disposition le stade à l'AS de Jeu les Bois (club de foot) qui ne peut plus actuellement jouer sur leur stade.

Bus : Un nouvel arrêt pour le bus scolaire (collège de Neuvy) à Tézé sera mis en place en mars 2026.

Cantine scolaire : Mmes Aurélie Roty et Emilie Baron demandent à l'assemblée si des décisions ont été prises concernant l'achat de matériel pour la cantine, demande faite il y a plusieurs mois et devient urgente. La demande d'un nouveau devis sera faite et la prise de décision suivra. Il a été également demandé l'achat d'un robot plongeur et d'un robot coupe légumes.

Renforcement réseau électrique 400 000 volts entre Eguzon et Marmagne : Afin de réaliser les études concernant le projet de restructuration de réseau électrique 400 000 volts l'accès aux propriétés sera facilité.

Séance levée à 20h45

Le Maire

Jean-Marc LAFONT


La secrétaire,

Maryse CLAIRON.